

# Baignades : une qualité des eaux « excellente » mais...

Selon l'agence régionale de santé, les indicateurs se révèlent « très satisfaisants » sur l'immense majorité des sites en eau douce et en mer. Pour autant, des épisodes ponctuels de pollution rappellent que la vigilance reste de mise, en particulier dans les zones littorales.



Parmi les 223 sites faisant l'objet d'une surveillance, 179 révèlent une qualité « excellente ». FLORENT SEVINI



Ces derniers jours, des épisodes de pollution ont conduit les communes de Sisco et de Bastia à prendre des arrêtés préventifs d'interdiction de baignade sur leur littoral. Après analyses, ces restrictions ont été levées en moins de 48 heures, comme ici à Ficaghjola. JONATHAN MARI

On peut parler d'une loi des séries, d'un ensemble de circonstances ou d'une problématique récurrente ? Ces derniers jours, des épisodes de pollution ont conduit les communautés de Sisco et de Bas-

tielle à prendre des arrêtés préventifs d'interdiction de baignade sur leur littoral. En cause : des dysfonctionnements de stations d'épuration ou des débâcles de matériaux.

Après analyses - celles de l'Agence régionale de santé (ARS) le clou : sur le littoral comme sur les plages d'eau intérieure, la qualité se révèle « très satisfaisante, voire excellente » sur l'immense majorité des sites.

Chaque site fait l'objet de prélèvements réguliers - entre deux et quatre par mois - pour permettre un suivi continu. Plusieurs aspects sont observés : l'aménagement et la fréquentation du site, la présence de déchets dans l'eau ou sur les abords, la présence de matières suspectes...

Si certaines pratiques de baignade peuvent conduire à des pollutions, la plupart du temps celles-ci surviennent à la suite d'un incident lié à l'aménagement, comme cela a été le cas ces derniers jours à Sisco, à Ficaghjola et à l'Artella.

Les causes peuvent être multiples : dysfonctionnement d'un poste de refoulement, rupture de canalisation, débordement d'une station d'épuration... La dégradation de l'eau est donc liée essen-

tiellement à la présence d'eaux usées ou insuffisamment traitées, issue des nappes phréatiques contaminées ou une surfréquentation des sites. Un échantillon d'eau est prélevé à chaque intervention puis acheté vers un laboratoire agréé qui procède à la filtration et aux analyses.

« En cas de pollution prévisible faisant suite à un accident lié à l'aménagement, ces analyses clairent sur différents indicateurs et des valeurs seuil, en particulier pour la concentration de matières fécales, explique l'ARS. Ces problèmes se posent rarement, d'autant que le meilleur résultat est un très bon état sanitaire. Si la réglementation reste de moins, globalement les réseaux d'aménagements littoraux sont bien entretenus. »

D'ailleurs, selon les autorités sanitaires, les résultats sont très bons : 92 % des baignades en mer sont considérées comme étant « d'excellente qualité » contre 38 % pour les baignades en eau douce, qui sont « plus vulnérables ». Des procédures d'alerte spécifiques

Parmi les 223 sites faisant l'objet d'une surveillance, 179 révèlent une qualité « excellente », d'après le dernier bilan de l'ARS. Sur l'ensemble de l'île, seules quelques zones de baignade, toutes en eau douce, sont classées comme présentant une « mauvaise » qualité.

« Lorsqu'un résultat est moins conforme aux exigences de qualité ou qu'un incident survient, une procédure d'alerte est déclenchée, précise les services de l'Agence régionale de santé. Selon la gravité de la pollution, le site peut être immédiatement fermé à la baignade par arrêté municipal et une enquête est menée place pour rechercher la cause de la contamination. »

## EN CHIFFRES

**98 %**

des baignades en Corse sont conformes aux exigences européennes de qualité.

**223**

zones de baignades font l'objet de contrôles, dont 50 en eau douce (rivière, lac) et 173 en mer.

**1600**

contrôles sont effectués en moyenne chaque année dans les zones de baignades.

tin à prendre des arrêtés préventifs d'interdiction de baignade sur leur littoral. En cause : des dysfonctionnements de stations d'épuration ou des débâcles de matériaux.

Après analyses - celles de l'Agence régionale de santé (ARS) le clou : sur le littoral comme sur les plages d'eau intérieure, la qualité se révèle « très satisfaisante, voire excellente » sur l'immense majorité des sites.

Chaque site fait l'objet de prélèvements réguliers - entre deux et quatre par mois - pour permettre un suivi continu. Plusieurs aspects sont observés : l'aménagement et la fréquentation du site, la présence de déchets dans l'eau ou sur les abords, la présence de matières suspectes...

## Des analyses régulières sur tous les sites

Chaque site fait l'objet de prélèvements réguliers - entre deux et quatre par mois - pour permettre un suivi continu. Plusieurs aspects sont observés : l'aménagement et la fréquentation du site, la présence de déchets dans l'eau ou sur les abords, la présence de matières suspectes...

Si certaines pratiques de baignade peuvent conduire à des pollutions, la plupart du temps celles-ci surviennent à la suite d'un incident lié à l'aménagement, comme cela a été le cas ces derniers jours à Sisco, à Ficaghjola et à l'Artella.

Les causes peuvent être multiples : dysfonctionnement d'un poste de refoulement, rupture de canalisation, débordement d'une station d'épuration... La dégradation de l'eau est donc liée essen-

tiellement à la présence d'eaux usées ou insuffisamment traitées, issue des nappes phréatiques contaminées ou une surfréquentation des sites. Un échantillon d'eau est prélevé à chaque intervention puis acheté vers un laboratoire agréé qui procède à la filtration et aux analyses.

« En cas de pollution prévisible faisant suite à un accident lié à l'aménagement, ces analyses clairent sur différents indicateurs et des valeurs seuil, en particulier pour la concentration de matières fécales, explique l'ARS. Ces problèmes se posent rarement, d'autant que le meilleur résultat est un très bon état sanitaire. Si la réglementation reste de moins, globalement les réseaux d'aménagements littoraux sont bien entretenus. »

D'ailleurs, selon les autorités sanitaires, les résultats sont très bons : 92 % des baignades en mer sont considérées comme étant « d'excellente qualité » contre 38 % pour les baignades en eau douce, qui sont « plus vulnérables ». Des procédures d'alerte spécifiques

Parmi les 223 sites faisant l'objet d'une surveillance, 179 révèlent une qualité « excellente », d'après le dernier bilan de l'ARS. Sur l'ensemble de l'île, seules quelques zones de baignade, toutes en eau douce, sont classées comme présentant une « mauvaise » qualité.

« Lorsqu'un résultat est moins conforme aux exigences de qualité ou qu'un incident survient, une procédure d'alerte est déclenchée, précise les services de l'Agence régionale de santé. Selon la gravité de la pollution, le site peut être immédiatement fermé à la baignade par arrêté municipal et une enquête est menée place pour rechercher la cause de la contamination. »

## La qualité des eaux de baignades

